

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 571-2021 modifiant le plan d'urbanisme révisé et du règlement numéro 572-2021 modifiant le règlement de zonage

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 6 avril 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 571-2021 intitulé «*Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'attribuer une affectation résidentielle de forte densité à un secteur situé en bordure de la rue Paul-Lussier*».
- Règlement numéro 572-2021 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales dans la zone numéro 117 située en bordure de la rue Paul-Lussier*».

Résumé du règlement numéro 571-2021 modifiant le plan d'urbanisme

Ce règlement a pour objet d'accorder une affectation du sol résidentielle de forte densité au terrain propriété de la municipalité, situé en bordure de la rue Paul-Lussier, en remplacement de l'affectation commerciale.

Objet du règlement numéro 572-2021 modifiant le règlement de zonage

Ce règlement a pour objet de créer, pour le terrain propriété de la municipalité situé en bordure de la rue Paul-Lussier, une nouvelle zone résidentielle en vue d'y permettre la construction d'habitations multifamiliales sous forme de projet intégré. La hauteur maximale des habitations est de trois étages, sans excéder 11 mètres.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements le 29 avril 2021.

Ces règlements sont en vigueur depuis la délivrance des certificats de conformité de la MRC, soit le 29 avril 2021 et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet Municipalité-Règlements. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur les règlements.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5^e jour du mois de mai 2021.



Sylvie Viens
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière